

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article3167>

EN BREF N°480 : Communiqué de presse du SNTRS CGT Organismes nationaux : une fin programmée ?

- PUBLICATIONS - En Bref - Archives EN BREF - En Bref 2018 -
Date de mise en ligne : mercredi 17 octobre 2018

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Communiqué de presse du SNTRS CGT Organismes nationaux : une fin programmée ?

Dans le cadre de la politique de réduction des dépenses publiques d'action publique CAP 2022, le premier ministre a commandité à quatre inspections (IGAENR, IGF, IGAE, CGAAER) d'étudier la perspective d'un rapprochement plus poussé entre le Cirad et l'Inra et entre l'IRD le CNRS et les universités concernées par la recherche et le développement. Il est demandé à ces quatre inspections de se fonder sur l'analyse des missions des organismes et universités, sur l'examen de leurs organigrammes centraux et la cartographie de leurs réseaux internationaux pour identifier les possibilités de poursuivre ou engager le rapprochement entre le Cirad et l'Inra d'une part l'IRD et le CNRS et les universités concernées d'autre part. Le but explicite est de rechercher des gains de productivité en mutualisant les services et en réduisant les effectifs et la masse salariale. Pour ce faire, il est demandé de partager les grands équipements de recherche, de rationaliser les réseaux des opérateurs de recherche en mutualisant les fonctions support, en partageant les locaux, en recourant systématiquement au recrutement local. Il est également demandé d'organiser des mutualisations avec les partenaires européens, et si possible avec les réseaux diplomatiques et de répondre conjointement aux appels d'offre émanant de l'UE ou d'autres bailleurs de fonds. Le rapport est attendu pour le ...1er décembre.

Par-dessus la ministre de l'ESR, le premier Ministre veut contraindre, les organismes nationaux de recherche et certaines universités, à travers un rapport commandité, à mutualiser leurs représentations à l'étranger. Cette mutualisation signifie qu'une partie de leur administration leur échappera. C'est donc Matignon qui pilotera la représentation nationale des organismes nationaux de recherche à l'étranger, ce qui ne peut pas être sans conséquence sur leur politique internationale.

Cette mise sous tutelle des organismes n'est-elle pas le prélude à leur disparition programmée par l'ordonnance « relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche » ?

Le gouvernement veut en finir avec la liberté de recherche comme avec les libertés académiques. Pour ce faire il faut faire disparaître les universités et les organismes de recherche :

Sur chaque site, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ainsi que les organismes de recherche publics et privés sont invités à partir de 2019 à se regrouper ou à fusionner au sein d'un établissement expérimental qui dérogera au code de l'éducation et qui aura la haute main sur la politique scientifique et la politique RH de ses composantes.

Concernant le CNRS, la réduction du nombre de recrutements de chercheurs de 300 à 250 pour dégager des marges budgétaires fragilise l'organisme mais au-delà tous les organismes nationaux de recherche.

Jamais l'avenir de la recherche publique n'a été aussi dépendante de l'intervention de ses personnels.

Villejuif, 17 octobre 2018



En Bref N°480 du 17 octobre 2018